DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 JUILLET 2009

Délibération n° 2009.07.164

Avis de la ComAGA sur le projet de modification n° 7 du plan d'occupation des sols (POS) de la commune de L'Isle d'Espagnac LE NEUF JUILLET DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 juillet 2009

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CAVY, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Maurice FOUGERE, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE

Excusé(s):

Brigitte BAPTISTE, Michel GERMANEAU, Laurent PESLERBE

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Maurice HARDY, Jacques DUBREUIL par Bernard CAVY, Guy ETIENNE par Michèle ITANT, Jean-Pierre GRAND par Robert DUMAS-CHAUMETTE

DELIBERATION N° 2009.07.164

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT

Rapporteur: Monsieur BESSE

AVIS DE LA COMAGA SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 7 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC

La commune de L'Isle d'Espagnac a engagé une modification de son plan d'occupation des sols (POS).

Les modifications du POS de L'Isle d'Espagnac portent sur :

- la modification du rapport de présentation et du règlement de la zone 1NA,
- la suppression de l'emplacement réservé V8 pour permettre la réalisation d'une opération d'ensemble,
- la modification de l'article 11.10 des zones UB et 1NA.

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, il est demandé à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême de faire part de son avis sur ce projet au titre de ses compétences :

- Développement économique
- Tourisme
- Assainissement et Eau Potable
- Déchets Ménagers
- Transports Urbains et Déplacements
- Habitat
- Environnement-Cadre de Vie

Après examen par les différents services, il ressort un avis favorable de la ComAGA pour ce projet de modification du POS, sous réserve de prise en compte des remarques mentionnées.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 10 juin 2009,

Je vous propose:

D'EMETTRE un avis favorable au projet de modification n° 7 du plan d'occupation des sols (POS) de la commune de L'Isle d'Espagnac.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
17 juillet 2009	20 juillet 2009